

Menace sur l'ex-Saïca

ORTHEZ La Sepanso menace de bloquer la procédure de requalification du site si la question d'une rivière de contournement n'est pas envisagée

Franck Meslin
f.meslin@sudouest.fr

Pour ne pas retarder les projets d'aménagement du centre hospitalier des Pyrénées (CHP) sur le site de l'ancienne papeterie des gaves, à l'horizon 2023, la Ville avait abandonné l'idée de réviser son plan local d'urbanisme sur la zone. En février dernier, le Conseil municipal lui préférerait, en effet, une mise en compatibilité par déclaration de projet. L'enquête publique ouverte le 14 septembre à cet effet doit s'achever demain.

Et les conclusions du commissaire-enquêteur pourraient bien pousser la Sepanso à freiner la modification du PLU devant les tribunaux si elles ne donnent pas satisfaction à ses revendications. Pour ses militants écologistes, rejoints par l'association Pays d'Orthez en transition, Salmo Terra et l'APMBA (Association pour la protection des migrateurs du bassin de l'Adour), l'aménagement du site est l'occasion d'établir une rivière de contournement, puisque les chutes du Pesqué « sont englobées dans l'aire d'étude concernée par la modification du PLU », avancent-ils. « Le dossier fait l'impasse sur ce problème majeur », écrit Antoine Domenech

à l'adresse de la commissaire-enquêtrice dans une lettre postée hier. L'administrateur de la Sepanso déplore ainsi que « 70 % des poissons ne passent pas le barrage du Pesqué » et meurent. Outre ce plaidoyer en faveur de la continuité écologique, les associations mettent en avant l'atout touristique de cette rivière de contournement avec la pratique du kayak et autres sports d'eau-vive. Un équipement qui, pour ces associations, est de la responsabilité des collectivités locales.

Un dossier déjà en cours

« Apparemment, la réalisation de cette rivière de contournement est en concurrence avec un projet de seconde turbine pour installer une centrale hydroélectrique sur cette rive », évoque Antoine Domenech pour suggérer les obstacles à l'équipement. « Si ces associations avaient pris la peine de solliciter une rencontre, j'aurais levé leurs soupçons », s'étonne le maire.

Et Emmanuel Hanon d'expliquer que la révision du zonage du PLU pour permettre la requalification économique de l'ex-site industriel ne concerne pas le barrage du Pesqué. L'entreprise SUO Energie, con-



Les écologistes réclament que la mise en conformité du PLU, réalisée pour requalifier le site de l'ex-Saïca, prévoie la réalisation d'une rivière de contournement au barrage du Pesqué. PHOTO F.M.

cessionnaire de la centrale hydroélectrique rive droite ambitionne, en effet, depuis 2015, la création d'une nouvelle centrale rive gauche. Un projet connu.

Son investissement, estimé à 15 millions d'euros, prévoit, en outre, la modernisation de la centrale actuelle et la création d'un nouveau barrage et d'une rivière artificielle. Le dossier du concessionnaire de la

centrale hydroélectrique se heurte depuis 2016 au veto de l'État. Fin 2019, SUO Energie essayait un nouveau rejet de sa demande. Une décision préfectorale que son dirigeant, Jean-Marc Pringuet, disait alors vouloir contester devant la justice.

Sollicité hier, ce dernier n'a pas été joignable pour évoquer le sujet. « Je me suis engagé à ce que ce point noir pour la faune halieuti-

que soit levé par une véritable rivière de contournement qui offre également un intérêt pour la pratique des sports nautiques », rappelle Emmanuel Hanon.

Virginie Allezard, commissaire-enquêtrice recevra une dernière fois le public sur rendez-vous, ce mercredi 14 octobre, de 9 h 30 à 12 h 30, au service urbanisme.